



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

Etaient présents : M. Morat, M. Machet, Mme Charles, Mme Castagno, M. Jay, Mme Durieux-Fraresse, M. Belhaj, M. Vallier, Mme Vallin-Balas, Mme Perrier, M. Ancrenaz, M. de Lambert, M. Gautier, Mme Grange, Mme Cabrani, Mme Boucher, M. Pla Diaz, M. Mithieux, Mme Mithieux.

Absents excusés : M. Pravaz, Mme Joyau-Collin, M. Blanc, M. Ruiz, M. Deshayes, Mme Coassy, M. Arnoldi, M. Bejaoui.

Délégation de vote : M. Pravaz à M. Ancrenaz, Mme Joyau-Collin à M. Morat, M. Blanc à Mme Castagno, M. Ruiz à M. Machet, M. Deshayes à M. de Lambert, Mme Coassy à Mme Durieux-Fraresse, M. Arnoldi à M. Mithieux, M. Bejaoui à Mme Boucher.

Absentes : Mme Barreda, Mme Labiod.

Secrétaire de séance : Mme Cabrani.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire rappelle le crime odieux dont a été victime Monsieur Samuel Paty, professeur à Conflans Sainte-Honorine et souligne combien la liberté d'expression est indissociable de la démocratie. Le conseil municipal observe une minute de silence en sa mémoire.

Puis il exprime à Jean Fressoz, maire honoraire, les condoléances du conseil municipal suite au décès de son épouse, Gabrielle et mentionne que les deuils en cette période sont d'autant plus douloureux que le contexte sanitaire interdit les rassemblements de soutien aux familles.

A la demande de Mme Durieux-Fraresse, adjointe chargée de l'action sociale et des solidarités, Mme Favetta, directrice de la Résidence du Parc, fait le point sur la situation de l'EHPAD où les visites ont été suspendues pour juguler la propagation de la pandémie. L'engagement de l'ensemble du personnel est salué dans ce contexte particulièrement difficile.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe que Mme Touré lui a adressé sa démission et qu'en conséquence Monsieur Hafed Bejaoui suivant de liste de « En Avant Cognin » est installé comme conseiller municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2020

Après prise en compte des modifications demandées, le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre est approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu des actes effectués par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales l'exercice

Monsieur le maire rend compte de l'exercice des délégations qu'il a reçu pour éventuel du droit de préemption de la commune : 10 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pas de préemption.

3) Règlement intérieur du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il avait constitué un groupe de travail pluraliste à ce sujet mais que le reconfinement n'a pas permis de le réunir. Cependant il a demandé une contribution à chacun de ses membres. Il en a effectué une synthèse qui s'appuie également sur le modèle de règlement intérieur recommandé par l'Association des Maires de France.

Le projet de règlement intérieur du Conseil municipal présenté par le maire est adopté par 21 voix pour, 6 s'y opposant (M Mithieux, Mme Boucher, M Pla Diaz, Mme Mithieux, M Arnoldi, M Bejaoui).

4) Représentants dans les commissions municipales et instances extérieures.

M. Bejaoui siègera dans les commissions municipales où M Michaudet, démissionnaire, avait été désigné.

Monsieur le Maire précise que la commission de Grand Chambéry, «Habitat, gens du voyage» a été scindé en deux commissions «Habitat» et «Gens du voyage». Les membres de cette commission, à savoir, 2 font part de leur décision de siéger dans chacune des deux nouvelles commissions.

5) Création du Conseil des Citoyens de Cognin.

En l'absence de M. Pravaz, M. Ancrenaz, conseiller délégué à la communication numérique et à la relation avec les médias, présente les principes qui régiront la mise en place du Conseil des Citoyens de Cognin, nouvelle instance participative proposée par la majorité lors de la campagne municipale. Ce conseil sera composé de personnes non élues, motivées par la vie municipale, soucieuses d'apporter leur contribution à la mise en œuvre du projet communal dans le respect des valeurs de la République. Il sera constitué de 30 personnes désignées sur la base d'un appel à participation, de 10 personnes tirées au sort et de 10 personnes représentants les acteurs de la Commune ;

Ce Conseil pourra se saisir de toute question relative à la vie communale, formulera des avis sur les projets qui lui seront soumis par la municipalité, émettra des propositions pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il sera associé aux commissions participatives créées par la municipalité pour la mise au point des projets municipaux. Il disposera, dans le cadre d'un droit d'initiative, de la possibilité de proposer au conseil municipal la mise en œuvre d'un projet collectif élaboré au sein d'un Groupe d'Action Projet et répondant à l'attente des habitants, et cela dans la limite d'un budget voté par le conseil municipal.

Les principes qui régiront la création du Conseil des Citoyens de Cognin sont approuvés par 21 voix, M Mithieux, Mme Boucher, M Pla Diaz, Mme Mithieux, M Arnoldi et M Bejaoui s'abstenant.

6) Demande de subventions au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités (FDEC) pour 2021.

Les propositions de Monsieur le Maire porte sur les dossiers suivants :

- Réfection totale du chemin Foray avec enfouissement des réseaux du bd Paul Hérault à l'avenue Gl Cartier. Il s'agit d'un projet commun avec la ville de Chambéry, cette voirie étant mitoyenne.
- Changement des chaudières de l'École de la Forgerie.
- Rénovation du poids public, élément du patrimoine, au droit de l'ancienne scierie Pellarin.
- Rénovation des toitures du logement et de la grange attenante à l'entrée du château de Villeneuve.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

7) Plan de relance du gouvernement.

Monsieur le Maire présente, au titre des aides pouvant être sollicitées dans le cadre du plan de relance, la réhabilitation du 1^{er} étage de la maison Ract en locaux à vocation économique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré pour ce plan de relance le député de notre circonscription, M Mignola, et que d'autres dossiers, susceptibles d'être éligibles, feront l'objet de délibérations ultérieures.

8) Décisions modificatives (DM) n° 3 du budget communal

Monsieur le Maire présente cette décision. Elle porte d'une part sur des opérations entre sections destinées à porter les amortissements de 190 000 à 193 000 € soit une augmentation de 3 000 €. Elle concerne d'autre part des ajustements de crédits d'investissement limités à 5 500 € rapportés dans le tableau ci-dessous.

<u>N° d'opération</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Montant de la dépense</u>
72	Rue André Messager	+ 4 000
218	Vidéo protection	+ 1 500
44	Médiathèque	- 5 500
Total		0

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

9) Soutien aux communes sinistrées des Alpes Maritimes.

A l'appel de la fédération des maires et présidents d'intercommunalités des Alpes maritimes relayé par la fédération des maires de Savoie, Une subvention de 500 € est votée à l'unanimité pour venir en aide aux communes les plus sinistrées.

10) Renouvellement de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le centre de gestion de la Savoie.

Cette convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 3 novembre 2020 pour une dépense annuelle de 300 €. Renouvelable une fois, elle est approuvée à l'unanimité.

11) Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le CdG73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, jusqu'au 31 décembre 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire il n'a pas été possible de conduire la procédure de consultation pour la passation d'un nouveau contrat de groupe. En revanche le CdG73 a pu obtenir la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette prolongation et l'avenant qui l'accompagne sont approuvés à l'unanimité.

12) Information sur la prolongation, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque « Prévoyance » avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Cognin a adhéré à cette convention le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans le contexte de crise sanitaire le CdG73 par délibération du 16 juin 2020, a acté la prolongation pour motif d'intérêt général, de cette convention soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Dès lors, les agents adhérents de notre collectivité continueront à bénéficier des garanties qu'ils ont souscrites jusqu'au 31 décembre 2021, sans formalité supplémentaire, et les agents n'ayant pas encore adhéré pourront le faire jusqu'au 31 décembre 2021.

13) Affaires scolaires.

Mme Castagno adjointe chargée de la petite enfance fait le point sur la mise en œuvre du protocole sanitaire pour la scolarisation de tous les enfants. Elle souligne l'engagement des équipes enseignantes et de l'ensemble des personnels mobilisés pour l'entretien des locaux l'accueil des enfants aux restaurants scolaires et pour les activités d'animation.

Prochain conseil municipal : mardi 8 décembre à 19 h 30 (lieu à déterminer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire).